

CODE DE CONDUITE

2025-2026

Traiter les gens avec civilité, dignité et respect	
Respect des différences chez les gens, de même que leurs idées et leurs opinions	Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
* Assiduité et ponctualité *	- J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours. - Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu. - Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents. - Les élèves autonomes doivent également justifier leurs absences. (secondaire seulement). - Je ne suis pas autorisé à m'absenter d'un cours pour aller étudier ou socialiser à la bibliothèque sans avoir obtenu au préalable l'autorisation explicite de mon enseignant(e).
* Honnêteté et intégrité *	- J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions. - Je ne fais pas de plagiat. - Je respecte les droits d'auteurs.
Respecter les biens et les lieux	
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	- Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. - Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état. - Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	- Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur. - Je m'abstiens de commettre du vandalisme.
* Intimidation *	
Verbale	Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Électronique	Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
* Sécurité physique *	

Agression physique ou sexuelle	• Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. • Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. • Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. • Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
(suite)	* Sécurité physique *
Alcool, drogues et médicaments	• Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. • Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	• Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. • Je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Routines / Attentes / Fonctionnement

Élément	Précisions
Affichage dans l'école	• La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
* Appareils cellulaires et articles électroniques *	• L'élève ne doit pas utiliser son appareil mobile personnel pendant les heures d'enseignement, sauf dans les circonstances suivantes : ○ À des fins éducatives, selon les directives d'un membre du personnel ; ○ À des fins médicales et de santé, tels qu'autorisés par la direction ; ○ Pour répondre à des besoins éducatifs spéciaux ou particuliers, tel que consigné dans un plan d'enseignement individualisé. • Les appareils mobiles personnels seront rangés hors de vue et éteints ou mis en mode silencieux pendant les heures d'enseignement, sauf lorsque leur utilisation est explicitement autorisée par le membre du personnel. • Si le membre du personnel voit un appareil mobile personnel qui n'est pas rangé hors de vue, il sera exigé que l'appareil soit remis pour la période d'enseignement et que l'appareil soit placé, par l'élève, dans l'endroit désigné par le membre du personnel. • Si l'élève refuse de remettre mon appareil quand on me le demande, la direction de l'école appliquera la discipline progressive.
Appels téléphoniques	• L'élève peut se servir de son téléphone pour faire des appels seulement aux moments durant lesquels son utilisation est autorisé. • Seuls les appels d'urgence aux parents, tuteur, tutrice sont permis au secrétariat. • Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.
* Enregistrements et photos *	• Il est interdit d'enregistrer un autre élève, membre du personnel ou autre membre de la communauté scolaire sans son consentement explicite. • Il est interdit de prendre en photo un autre élève, membre du personnel ou autre membre de la communauté scolaire sans son consentement explicite.

Élément	Précisions
	Il est interdit de distribuer un enregistrement ou photo d'une tierce personne sans son consentement explicite.
Casiers	- Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence. - L'élève doit tenir son casier propre. Tout affichage est conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'un cadenas est obligatoire. Le concierge fermera tout casier qui ne porte pas de cadenas. - Les casiers des vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves uniquement lorsqu'ils participent aux activités sportives ou cours d'éducation physique. Les élèves sont encouragés d'utiliser un cadenas afin d'assurer la sécurité de leurs effets personnels. - Tous les élèves de la 7^e et 8^e année sont tenus de garder les sacs à dos et les manteaux dans leurs casiers afin de ne pas encombrer la salle de classe.
Centre de ressources / Bibliothèque	- Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état. - Tout matériel scolaire endommagé ou perdu doit être remboursé. - L'élève doit respecter le règlement de la bibliothèque tel que défini par le bibliothécaire en début d'année scolaire.
Circulation dans l'école	- Les élèves doivent être toujours supervisés par un enseignant dans les lieux suivants : - toutes les salles de classe et les aires communes; - gymnase; - Local de musique; - bibliothèque; - Toutes sorties de salle de classe par un élève non accompagné doivent être autorisées par un enseignant. - Les élèves de 11^e et 12^e année qui ont des cours en ligne ou des cours libres peuvent rentrer à la maison. Il/elle doit signer le registre des départs avant de quitter. Si l'élève décide de rester à l'école, il/elle peut étudier à la bibliothèque ou socialiser à la cafétéria.
Langue de communication	- La langue de communication à l'école est le français en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires. - La langue française doit être utilisée dans tous les échanges sauf dans les cours d'anglais.
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Objets de valeur et biens personnels	- L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire. - Les objets ou documents qui affichent un thème violent, raciste ou dérogatoire n'ont pas leur place à l'école.
Période du repas	- L'élève est responsable de garder la cafétéria et les salles de classe propres, de jeter ses déchets. - On s'assoit sur les chaises de la cafétéria. - Les élèves de 7^e et 8^e année ne peuvent quitter le terrain scolaire. - Tout élève doit être sous la surveillance d'un enseignant ou d'un surveillant durant les repas.

Élément	Précisions
	Aucune nourriture ni boisson au gymnase ni à la bibliothèque.
Rassemblement des élèves	- L'élève doit se rendre au gymnase et quitter en compagnie de son enseignant - L'élève doit s'asseoir et écouter attentivement les présentations.
Salle de toilettes	- Je ne perds pas de temps quand j'ai besoin d'utiliser les toilettes. - J'utilise les toilettes entre les classes et à l'heure du repas. - J'utilise les toilettes en les laissant propres.
Tenue vestimentaire	- Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objet ou de substance illicite. - Mes vêtements couvrent mes sous-vêtements et parties privées. - J'évite de porter des vêtements ayant un impact négatif sur ma santé et sécurité (en portant, par exemple, des souliers non-sécuritaires en éducation physique).
Usage du tabac	L'usage de tabac et du cannabis est strictement interdit sur les lieux scolaires (dans les écoles, sur les autobus scolaires, sur les terrains des écoles et dans tous les espaces publics situés à moins de 20 mètres de ces terrains) selon la loi.
Vapotage	- Le vapotage est strictement interdit dans l'école, sur le terrain de l'école et dans tout espace public situé à moins de 20 mètres du terrain de l'école. Le vapotage est également interdit à bord de l'autobus scolaire. Quiconque fume ou vapote dans ces endroits est coupable d'une infraction et s'expose à une amende potentielle en vertu de la loi. - Quiconque vend ou fournit du tabac ou une cigarette électronique à une personne de moins de 19 ans est coupable d'une infraction et s'expose à une amende en vertu de la loi. - Les vapoteurs seront confisqués par l'école et les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève en seront informés.
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	- Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le CSVIAMONDE et à remettre annuellement le formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du CSVIAMONDE. - L'accès aux ordinateurs doit se faire sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées	- L'utilisation de la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires est interdite. - Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés. - L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels des élèves.

